

Lignes directrices proposées pour les centres de soins palliatifs durant les différentes phases de rétablissement

Enjeu	Phase jaune	Phase orange	Phase rouge
Visiteurs d'un patient en fin de vie	Deux visiteurs à la fois, choisis à partir d'une liste de dix visiteurs approuvés.	Deux visiteurs à la fois, choisis à partir d'une liste de cinq visiteurs approuvés.	Un visiteur à la fois, choisi à partir d'une liste de deux visiteurs approuvés. Une exception peut être faite lorsque le patient nécessite un soutien additionnel.
Visiteurs venant de l'extérieur de la bulle atlantique <i>Remarque : Les visiteurs venant de l'extérieur du Canada doivent suivre les lignes directrices fédérales.</i>	Permis, à condition d'avoir obtenu un test négatif au jour cinq ou après, à organiser par le centre de soins palliatifs. Aucun autre visiteur ne doit être présent en même temps qu'un visiteur venant de l'extérieur de la bulle atlantique.	Permis, à condition d'avoir obtenu un test négatif au jour cinq ou après, à organiser par le centre de soins palliatifs. Aucun autre visiteur ne doit être présent en même temps qu'un visiteur venant de l'extérieur de la bulle atlantique.	Permis, à condition d'avoir obtenu un test négatif au jour cinq ou après, à organiser par le centre de soins palliatifs. Aucun autre visiteur ne doit être présent en même temps qu'un visiteur venant de l'extérieur de la bulle atlantique.
Visiteurs fournissant des services de pastorale ou des soins spirituels	Un visiteur additionnel est permis.	Un visiteur additionnel est permis.	Un visiteur additionnel est permis.